

Comité Technique

Le cinq octobre deux mil douze, à 9 heures 30, le comité technique s'est réuni sous la présidence de M. MOLL Hubert.

Membres présents :

Représentants des élus :

Mmes RAPIN Yveline, PRIOUX Jeanne
MM. LAMBERT Michel, SCHMITT Alain, FORVEILLE Jean-Paul

Représentants des agents :

Mmes OGER Carine, BRAULT Laurence,
MM. NOEL Eric, JANVRIN Gildas, ROUE Yann, BRINDEAU André

CDG 53 :

M. GAREL Arnaud - Mme DUVAL Martine

Absents excusés :

Représentants des élus : MM. RAVE Jean-Noël, BESNIER Guy, AUBERT Lucien,

Représentant des agents : Mme BIGOT Véronique

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint :

- secrétaire : M. FORVEILLE Jean-Paul
- secrétaire-adjoint : M. JANVRIN Gildas

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2012

Les membres, à l'unanimité, approuvent le compte-rendu.

Dossiers à examiner

COLLECTIVITÉ	OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DU COMITE TECHNIQUE
C.C.A.S. de Renazé	<u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> Le CCAS de RENAZE envisage de mettre en place la participation employeur en matière de protection sociale (prévoyance) en optant pour le principe de la labellisation.	Avis favorable à l'unanimité
C.D.G. 53	<u>Ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</u> <i>le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</i> Le conseil d'administration sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion à 100% pour l'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 à compter du 1er janvier 2013, pour les agents au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité

Communauté de communes de Bais	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Avis sur l'avancement de grade de l'adjoint administratif de 1ère classe, au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, au 1er juin 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes des Avaloirs	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à la proposition de la CAP en date du 31 mai 2012, je sollicite l'avis du Comité Technique sur la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et la création de poste d'adjoint technique territorial Principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes des Avaloirs	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à la proposition de la CAP en date du 31 mai 2012, je sollicite l'avis du Comité Technique sur la suppression du poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe et la création de poste d'adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Loiron	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur la détermination des taux de promotion à 100 % pour le cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux de 2ème classe permettant l'accès au grade d'avancement d'adjoint Technique Territorial de 1ère classe, à compter du 1er décembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Montsûrs	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur le taux de promotion à l'échelon spécial au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe : 100%, à compter du 1er novembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Montsûrs	<p><u>Mise en oeuvre de la prime de fonction et résultats</u> <i>la mise en oeuvre de la pime de fonction et résultats</i> Mise en place d'un régime indemnitaire pour l'attaché territorial : Prime de fonctions et résultats à compter du 1er novembre 2012 Plafond part fonction et résultats : 20.100 euros Critères : - part liée aux fonctions (Coef 6) - responsabilités - part liée aux résultats (Coef 6) - en fonction de l'évaluation annuelle et individuelle : réalisation des objectifs fixés en N-1, qualités relationnelles, capacité d'encadrement, efficacité dans l'emploi.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays de Montsûrs	<p><u>Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</u> <i>le Document Unique d'Evaluation des risques professionnels</i> Demande de subvention au FNP pour l'élaboration du document unique dans la perspective de la fusion de la communauté de communes et de la création de la communauté de communes des Coëvrons (arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012)</p>	Avis favorable à l'unanimité

Communauté de communes du pays du Craonnais	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Un adjoint technique de 2ème classe est employée par la commune de LIVRE LA TOUCHE à compter du 1er sept 2012 pour l'accueil périscolaire. Elle ne peut cumuler l'ensemble de ses heures et souhaite réduire son temps de travail (4 heures de ménage) dans notre collectivité. Donc, suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 22 heures hebdo suivie de la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à 18 heures hebdo, à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays du Craonnais	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur la détermination des taux de promotions pour tous les cadres d'emplois de la collectivité (100%).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays du Craonnais	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un emploi non titulaire d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à l'école de musique suivie de la création d'un emploi de titulaire 3/20ème à compter du 01/10/2012 (réussite concours).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Taux de promotion</u> <i>la détermination du taux de promotion</i> Avis sur la détermination des taux de promotion du cadre d'emplois des rédacteurs 100%.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de l'emploi d'adjoint technique 1ère classe suivie de la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe, à compter du 1er octobre 2010.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal 2ème classe suivie de la création de l'emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe, à compter du 1er octobre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe suivie d'une création de poste par promotion interne, à compter du 01/01/2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe suivie d'une création d'un poste de rédacteur, à compter du 01/02/2012, suite à la réussite d'un concours.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique 1ère classe suivie de la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 01/01/2011.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe suivie d'une création par avancement de grade, adjoint technique principal de 1ère classe, à compter du 1er juillet 2011.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'ETAPS à compter du 19/02/2011, suivie d'une création par avancement de grade du poste d'ETAPS principal de 2ème classe</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe suivie d'une création par promotion interne, d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 01/01/2011.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint technique principal 2ème classe suivie d'une création par promotion interne, d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2011.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Communauté de communes du pays d'Evron	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe suivie d'une création par avancement de grade, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 1er mars 2010.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i> Adoption d'un principe d'équivalence de temps de travail pour les ATSEM pour la période de nuitée, lors des classes de découverte La collectivité adopte le principe pour la commune d'établir une équivalence en prenant pour base le décret 2003-484 du 6 juin 2003 concernant les assistants d'éducation, c'est-à-dire du coucher au lever des enfants, attribuer un forfait de 3h de travail effectif pour les adjoints techniques exerçant les fonctions d'ATSEM sur les emplois permanents, lors des classes de découverte.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ahuillé	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation du poste d'un adjoint technique de 2ème classe dont le temps de travail passe de 14.80/35ème à 16.3/35ème, à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Alexain	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la secrétaire de mairie effectue des heures complémentaires chaque mois. Il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant. Monsieur le Maire propose de porter la durée du temps de travail de l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet créé initialement pour une durée de 31 heures par semaine par délibération n°39-2011 du 26 mai 2011, à 35 heures par semaine à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Argentré	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création la suppression d'emploi suivie d'une création Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe (mutation de l'agent) suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à compter du 1er juillet 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Argentré	<p>Règlement intérieur le règlement intérieur La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le livret d'accueil de la collectivité.</p> <p>OBSERVATION <i>Les membres représentant les agents CFDT suggèrent à la collectivité de mettre en place un règlement intérieur qui compléterait le livret d'accueil. Yann ROUE (FO) pense qu'un règlement intérieur serait certes mieux, mais ce livret d'accueil est également un document important dans la collectivité. Il reprend beaucoup de points du règlement intérieur et permet aux agents de connaître l'organisation dans la collectivité, leurs droits et devoirs, le statut, le déroulement de carrière. <u>Observations de l'ensemble des membres du comité technique : Congés maladie et maternité</u> - p.8 <u>Agents contractuels</u> Pendant la période d'arrêt, l'agent perçoit directement de la CPAM, les indemnités journalières, ajouter : la collectivité versera éventuellement à l'agent, le complément de salaire suivant les obligations statutaires. <u>Congés de maladie : préciser l'instauration de la journée de carence qui s'applique depuis le 1er janvier 2012. Fiche indiciaire</u> - p. 16 Cette fiche n'est peut-être pas à intégrer dans le livret d'accueil, les indices majorés étant modifiés régulièrement. Cependant, elle peut être remise à part, à chaque agent <u>Protection sociale</u> - p.23 <u>Mutuelle prévoyance</u> : indiquer qu'il existe un contrat sans préciser le nom de l'organisme avec lequel il est passé, sachant qu'avec le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 sur la participation financière à la protection sociale complémentaire, ces contrats risquent d'être revus.</i></p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création la suppression d'emploi suivie d'une création L'agent non titulaire recruté le 1er Septembre 2011 pour 1 an ne souhaite pas rester dans la collectivité. Recrutement en cours d'un agent d'entretien polyvalent avec modification de la durée hebdomadaire de l'emploi passant de 21 h/sem à 24 h/sem pour faire face aux besoins.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Azé	<p>Suppression d'emploi sans suite la suppression d'emploi sans suite L'Adjoint Administratif principal de 2ème Classe, en congé de longue durée depuis le 28 Août 2007, vient d'être admise à la retraite pour invalidité par décision de la CNRACL du 13 Septembre 2012. Pour assurer le remplacement de cet agent, un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe a été créé à compter du 28 août 2012, pourvu par un agent titulaire. Le poste d'Adjoint Administratif principal de 2ème Classe peut être supprimé.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la proposition de la CAP en date du 31 mai 2012, je sollicite l'avis du comité technique sur la suppression du poste d'adjoint technique de 1ère classe suivie de la création de poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bais	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création la suppression d'emploi suivie d'une création Suite à la CAP du 31 mai 2012 et à l'inscription d'un de nos agents sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise par voie de promotion interne, nous sollicitons l'avis du comité technique sur la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suivie de la création d'un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1er janvier 2013.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Bierné	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Modification des horaires de travail de l'adjoint administratif de 2ème classe dont le temps de travail est porté de 16 h à 28 h/semaine à compter du 1er novembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bouessay	<p><u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i> Modification du temps hebdomadaire de l'adjoint du patrimoine de 1ère classe. Le temps de travail de l'agent passe de 15 h à 18 h/semaine à compter du 1er octobre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bourgon	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du grade d'agent technique de 2ème classe suivie de la création d'un poste d'agent technique 1ère classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Bourgon	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe et création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe temps incomplet, à compter du 1er mars 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Brains-sur-les-Marches	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à la fermeture de l'école publique pour laquelle l'adjoint technique de 2ème classe, effectuait la majorité de son temps, il a été décidé d'un commun accord avec l'intéressée de réduire son temps de travail de 16 heures à 14 heures, à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Châtelain	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste de rédacteur de 32 h / semaine et création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe de 32 h / semaine. Avancement de grade (délibération du 11/09/12).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Commer	<p><u>Agrément d'un maître d'apprentissage</u> <i>l'agrément d'un maître d'apprentissage</i> Agrément pour maître d'apprentissage à compter du 17 septembre 2012</p> <p><u>Maître d'apprentissage</u> : rédacteur principal de 1ère classe, fonction de secrétaire de mairie - 17 années d'expérience Diplômes : BAC économie et social et BTS secrétariat - bureautique</p> <p><u>Apprenti</u> prépare un BAC PRO services de proximité et vie locale (SPVL). Durée formation : 2 ans Etablissement scolaire : CFA de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Indre et Loire - 37300 JOUE LES TOURS.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Contest	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à l'avis favorable de la CAP concernant l'inscription de l'agent sur la liste d'aptitude pour le grade de Rédacteur, nomination de l'agent au 1er juillet 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Cosmes	<p>Réorganisation des services <i>la réorganisation des services</i> Augmentation du temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique de 2ème classe, en raison de l'augmentation du temps de présence à la garderie. Passage à 22h/semaine au lieu de 19h auparavant.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Cosmes	<p>Réorganisation des services <i>la réorganisation des services</i> Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 32/35ème suivie de la création d'un poste à temps complet à compter du 1er novembre 2012, pour effectuer le service de la cantine.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Couptrain	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste de rédacteur principal de 19/35ème et création d'un poste de rédacteur principal de 23/35ème</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe horaires portés de 96,53 h/mois à 103,13 h/mois à compter du 1er janvier 2012 (soit 23,80 h/hebdomadaire).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe : horaires portés de 110,23 h/mois à 120,13 h/mois à compter du 1er janvier 2012 (soit 27,72 h/hebdomadaire).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Fromentières	<p>Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe : horaires portés de 52,26 h/mois à 56,85 h/mois à compter du 1er avril 2012 (soit 13,12 h/hebdomadaire).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Gennes-sur-Glaize	<p>Compte épargne temps <i>l'ouverture d'un compte épargne temps</i> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la mise en place du compte-épargne temps à compter du 1er janvier 2013.</p> <p>Il peut être alimenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par des jours de réduction du temps de travail (RTT) limité à 5 jours par an, - par des jours de congés annuels (les agents doivent toutefois prendre au moins 20 jours de congés par an). <p>la quotité minimale de dépôt est de 1 jour entier. Le conseil municipal a opté pour l'existence du mécanisme de compensation financière (indemnisation, RAFPT).</p> <p>La demande de versement sur le compte épargne-temps au titre de l'année, doit être faite et transmise au plus tard le 31 mars de chaque année suivante.</p> <p><u>Pour les fonctionnaires</u> : en cas d'absence de demande annuelle de versement sur le CET, les jours de congés (au-delà de 20 jours) et les jours de RTT (limité à 5 jours maximum) non pris avant le 31 mars de l'année suivante, seront pris d'office en compte au titre de la RAFP.</p> <p><u>Pour les agents non titulaires ou fonctionnaires soumis au régime général</u> : en cas d'absence de demande annuelle de</p>	Avis favorable à la majorité

versement sur le CET, les jours de congés (au-delà de 20 jours) non pris avant le 31 mars de l'année suivante, seront d'office indemnisés.

Préavis :

- 8 jours : pour une demande de congés inférieure à 6 jours
- 15 jours : pour une demande de congés compris entre 6 et 20 jours
- 1 mois : pour une demande de congés supérieure à 20 jours.

OBSERVATION

Avis favorable à la majorité (9 voix pour - 3 voix contre) Les représentants des agents CFDT émettent un avis défavorable à l'instauration d'une compensation financière en contre-partie de jours inscrits au CET, considérant que l'objectif initial du CET était d'accumuler des jours de congés rémunérés et que les nouvelles dispositions offrent la possibilité d'indemniser les jours au-delà de 20, de façon forfaitaire, en fonction de la catégorie hiérarchique de l'agent.

Commune Gorrion	<u>Ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</u> <i>le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</i>	Avis favorable à l'unanimité
-----------------	--	------------------------------

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur le taux de promotion à 100% pour l'avancement de l'adjoint administratif principal de 1ère classe, à l'échelon spécial de l'échelle 6, à compter du 1er octobre 2012.

Commune Grazay	<u>Réorganisation des services</u> <i>la réorganisation des services</i>	Avis favorable à l'unanimité
----------------	--	------------------------------

Augmentation du temps de travail de l'adjoint d'animation de 2ème classe. Son temps de travail passe de 26 h à 35 h, à compter du 1er septembre 2012, suite à la réorganisation de services ALSH - école.

Commune Izé	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------	--	------------------------------

Suite à une réorganisation des services et missions par emploi, suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à 4h25 suivie d'une création d'un poste à 9h54min/semaine à compter du 12 septembre 2012.

Commune La Chapelle-Anthenaise	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------	--	------------------------------

suppression du poste d'adjoint technique de 2nde classe à temps incomplet de 30 h 35 mn annualisé et création d'un poste d'adjoint technique de 2nde classe à temps incomplet de 30 h 51 minutes annualisé

Commune La Croixille	<u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	--	------------------------------

Suppression de l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe (7 h 1/2 par semaine) suivie d'une création de poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (7 h 1/2 par semaine), à compter du 1er mars 2012 - avancement de grade.

Commune La Pallu	<u>Suppression d'emploi sans suite</u> <i>la suppression d'emploi sans suite</i>	Avis favorable à l'unanimité
------------------	--	------------------------------

Le rédacteur principal travaillant sur deux collectivités demande à diminuer ses heures de 16 h/35ème à 12/35ème, à compter du 1er septembre 2012, car son temps de travail est augmenté sur l'autre collectivité (de 19 h à 23,35/35ème).

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt	<u>Réorganisation des services</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i>	Avis favorable à l'unanimité
-------------------------------	---	------------------------------

La réorganisation du service restaurant scolaire amène une suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet et la création d'un poste d'agent de maîtrise à 24.50/35ème. L'agent a demandé à diminuer son temps de travail pour exercer une autre activité dans le privé. Un nouveau poste à 28,5/35ème sera créé.

Commune Le Bourgneuf-la-Forêt **Réorganisation des services**
la réorganisation des services Avis favorable à l'unanimité
La réorganisation du service restaurant scolaire amène une suppression du poste d'adjoint technique 2^e classe à 24/35^eme et la création d'un poste d'adjoint technique 2^eme classe à 8.50/35^eme.

OBSERVATION

Avis favorable à la majorité (9 voix pour et 3 voix contre) Les membres représentant les agents (CFDT) pensent que la diminution du temps de travail sur l'emploi est très importante.

Commune Le Genest-Saint-Isle **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique de 2^eme classe service restauration et surveillance accueil péri-scolaire à compter du 1^{er} septembre 2012. Le temps de travail passe de 17h03mn à 21h par semaine, soit plus de 10 %.

Commune Livet-en-Charnie **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe (9h/semaine) suivie de la création d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2012.

Commune Louvigné **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^eme classe contractuel (6/35^eme) à compter du 1^{er} septembre 2012 suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel de 2^eme classe (6/35^eme).

Commune Montsûrs **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise - à temps complet - au 01/09/2012 (départ en retraite d'un agent) suivie d'une création d'un emploi d'adjoint technique 2^eme classe ou 1^{ère} classe ou principal 2^eme classe ou principal 1^{ère} classe - à temps complet - au 01/09/2012.

Commune Montsûrs **Agrément d'un maître d'apprentissage**
L'agrément d'un maître d'apprentissage
Maître d'apprentissage. Avis favorable à l'unanimité
Agent au grade d'adjoint technique principal de 2^eme classe obtention du BEPA en 1998 spécialité : travaux paysagers
expérience de 4 ans dans le secteur privé et de 10 ans en collectivité territoriale.

Apprenti : formation sur 2 ans : CAPA travaux paysagers
Lycée Rochefeuille - ERNEE

Commune Pommerieux **Divers**
un autre sujet Avis favorable à l'unanimité
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^eme classe titulaire 9,54/35^eme suivie de la création d'un poste d'adjoint technique de 2^eme classe 8,24/35^eme à compter du 1^{er} octobre 2012.
L'agent a demandé à diminuer son temps de travail.

Commune Port-Brillet	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 1er septembre 2012, suite au départ à la retraite de l'agent, suivie de la création du poste d'adjoint administratif 1ère classe.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Pré-en-Pail	<p><u>Ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</u> <i>le ratio d'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6</i> Un agent des services administratifs remplit les critères pour pouvoir bénéficier de l'avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6. En conséquence, la commune souhaite recueillir l'avis du CT pour fixer un taux de promotion à l'échelon spécial de 100%</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Quelaines-Saint-Gault	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe à temps complet. (100% avancement de grade - DCM du 11/10/2007).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Renazé	<p><u>Participation au financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC)</u> <i>la participation au financement de Protection Sociale Complémentaire (PSC)</i> La Commune de RENAZE envisage de mettre en place la participation employeur en matière de protection sociale (prévoyance) en optant pour le principe de la labellisation.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-le-Gravelais	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'Atsem à 12h40 suivie de la création d'un poste d'Atsem à 22h35/semaine à compter du 1er septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Ruillé-le-Gravelais	<p><u>Divers</u> <i>un autre sujet</i> <i>Information :</i> Nomination d'un assistant de prévention à compter du 1er octobre 2012 - Adjoint technique de 2ème classe (polyvalence : voirie - bâtiment -espaces verts).</p>	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Aignan-sur-Roë	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suite à l'ouverture d'une 5ème classe à l'école publique, le temps de travail de l'adjoint technique de 2ème classe est porté de 24 h à 27,96/35ème à compter du 17 septembre 2012.</p>	Avis favorable à l'unanimité
OBSERVATION		
<i>observation :L'ensemble des membres représentant les agents aurait souhaité que le temps de travail soit porté à 28 h ce qui permettait à l'agent de pouvoir adhérer à la caisse de retraite CNRACL.</i>		
Commune Saint-Denis-de-Gastines	<p><u>Suppression d'emploi suivie d'une création</u> <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à compter du 1er septembre 2012, suivie de la création d'un poste d'adjoint d'animation de 1ère classe suite à la réussite d'un examen professionnel.</p>	Avis favorable à l'unanimité

Commune Saint-Denis-de-Gastines **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suite à la réussite à l'examen professionnel, suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à compter du 1er septembre 2012 suivie de la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe.

Commune Saint-Denis-d'Anjou **Divers**
un autre sujet Avis favorable à l'unanimité
Mise en place du régime d'astreinte et des permanences
à compter du 1er septembre 2012 pour la gestion de la salle des fêtes et les événements climatiques (neige, inondations, etc...)
Sont concernés les emplois de la filière technique.
Les périodes seront rémunérées conformément aux textes en vigueur.

Commune Saint-Fort **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression du poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er septembre 2012, suite à la nomination de l'agent par avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 2ème classe.

Commune Saint-Fort **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression du poste d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er février 2012, suite à la nomination de l'agent par avancement de grade au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Commune Saint-Georges-Buttavent **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (19/35ème) à compter du 1er octobre 2012 suivie de la création du même poste à 21/35ème.

Commune Saint-Hilaire-du-Maine **Taux de promotion**
la détermination du taux de promotion Avis favorable à l'unanimité
La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur la détermination du taux de promotion pour l'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à 100% à compter du 01.04.2012.

Commune Saint-Jean-sur-Erve **Suppression d'emploi suivie d'une création**
la suppression d'emploi suivie d'une création Avis favorable à l'unanimité
Suppression du poste d'agent technique à 28 heures (aux services périscolaire, école (ATSEM), cantine, entretien locaux) suite à augmentation du temps de travail. le temps de travail est porté à 31,28/35e à compter du 1er septembre 2012.

Commune Saint-Ouën-des-Toits **Règlement intérieur**
le règlement intérieur Avis favorable à l'unanimité
M. le Maire souhaite informer le Comité Technique que les 2 animateurs, agents de la commune, vont travailler du 9 au 13 juillet 2012 10H par jour de manière exceptionnelle pour encadrer un camp à Gorrion. Il bénéficieront d'une indemnité de permanence de 30 euros par nuit pour 2 nuits par animateur.

OBSERVATION

Le comité technique a été informé de la décision de la collectivité pour l'indemnisation des animateurs pour le temps de surveillance de nuit lors des camps et séjour. Toutefois, l'ensemble des membres informe l'assemblée délibérante que le comité technique dans sa réunion du 14 juin 2012, avait retenu un décompte forfaitaire de 3 heures entre le coucher et le lever des enfants, auquel il serait ajouté en cas d'intervention de nuit à caractère exceptionnelle (médecin, hôpital...) le temps de travail effectif qui serait rémunéré ou compensé suivant les dispositions du règlement intérieur de la collectivité.

Commune Saint-Ouën-des-Toits	Suppression d'emploi sans suite <i>la suppression d'emploi sans suite</i> Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe (20/35ème) à compter du 1er octobre 2012, créé pour besoin occasionnel du 1er avril 2012 au 30 septembre 2012.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Quentin-les-Anges	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1er janvier 2012 suivie de la nomination du même agent sur le grade supérieur d'agent de maîtrise principal.	Avis favorable à l'unanimité
Commune Saint-Quentin-les-Anges	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe à compter du 1er avril 2012, après nomination de l'agent occupant ce poste sur le grade d'adjoint administratif 1ère classe, suite à réussite de l'examen.	Avis favorable à l'unanimité
E.H.P.A.D. de Chemazé	Autorisations spéciales d'absence <i>les autorisations d'absences</i> Avis du comité technique sur un projet de délibération sur les autorisations spéciales d'absence, à compter du 1er juillet 2012. Ci-joint projet délibération.	Avis favorable à l'unanimité

OBSERVATION

Eric NOEL (CFDT) précise que sur le document présenté, n'apparaissent ni le congé paternité, ni le congé de naissance. Le président et certains membres rappellent que ces congés font partie des congés de droit. Ce n'est donc pas une obligation qu'ils soient cités sur la délibération.

E.H.P.A.D. de Chemazé	Règlement intérieur <i>le règlement intérieur</i> La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur son règlement intérieur.	Avis favorable à l'unanimité
-----------------------	--	------------------------------

OBSERVATION
Les membres représentant les agents CFDT ont contacté la directrice de l'EHPAD pour lui préciser que le comité technique avait travaillé sur un règlement intérieur adapté aux foyers-logements. La directrice a préféré travailler le règlement à partir des deux règlements intérieurs (collectivité et foyer logement) de façon à ce qu'il corresponde au mieux à son établissement. Quelques observations ont été apportées : Art.61 - Droit d'alerte et de retrait L'avis est à consigner dans le registre de santé et sécurité au travail réservé à cet effet au lieu du registre d'hygiène et sécurité. Art.71 - Préparation et distribution des médicaments La distribution est confiée à un membre du personnel dûment habilité par la direction. Il faudrait ajouter : sous la responsabilité explicite de l'infirmière. Art.85 - Protection sociale Préciser qu'il existe une garantie prévoyance sans préciser le nom du prestataire d'assurance, sachant qu'avec le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011 sur la participation financière à la protection sociale complémentaire, ces contrats risquent d'être revus.

E.H.P.A.D. Marie Fanneau de la Horie	Protocole ARTT <i>la révision du protocole ARTT</i> Révision des jours fériés et du temps de travail effectif à compter du 1er janvier 2013 La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur les modifications suivantes qui ont été discutées lors de rencontres du groupe d'échanges et de réflexion entre agents et employeurs, créé au sein de l'établissement. <u>Personnel de nuit</u> : pas de changement <u>Personnel de jour</u> : - agents travaillant en horaires variables (travaille un week end sur deux) : les agents récupèrent l'ensemble des jours fériés travaillés (maximum 11). Travail effectif pour ces agents : 1561 h (avec 2 jours de fractionnement - congés annuels) - agents travaillant en horaires ordinaires (ne travaille pas le week-end) : le calcul est effectué sur la base de 8 fériés (service administratif, technique, animation, buanderie). Travail effectif pour ces agents : 1582 h (avec 2	Avis favorable à l'unanimité
--------------------------------------	--	------------------------------

jours de fractionnement - congés annuels).

Ci-joint tableau.

S.I.A.E.P. de l'Anxure et de la Perche	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression de deux postes d'adjoint administratif de 2ème classe poste de 28h et 8h00 pour création d'un poste à 35h00. L'adjoint administratif de 2ème classe, sur le poste de 8 h a quitté la commune (son temps de travail sur une autre collectivité a été augmenté). 7 heures ont été reprises par l'adjoint administratif, sur le poste de 28 h.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.A.E.P. de Meslay Ouest - La Cropte - La Bazouge-de-Chemeré	Institution temps partiel <i>l'institution du temps partiel</i> Suite à un congé parental, l'adjoint technique de 1ère classe demande à reprendre son travail à temps partiel à 80 % à partir du 1er septembre 2012.	Avis favorable à l'unanimité
S.I.V.U. de Bonchamp-lès-Laval - Argentré	Taux de promotion <i>la détermination du taux de promotion</i> Sollicite l'avis du comité technique paritaire pour la détermination du taux de promotion à 100 % à compter du 1er Janvier 2013 pour le grade d'avancement d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.	Avis favorable à l'unanimité
S.V.E.T. des Coëvrons	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (15h/semaine) suivie de la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (13h/semaine). L'agent travaille également dans une autre collectivité.	Avis favorable à l'unanimité
Syndicat mixte du pays de Craon	Suppression d'emploi suivie d'une création <i>la suppression d'emploi suivie d'une création</i> Suppression d'un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 1er avril 2012, suivie de la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, suite à avancement de grade.	Avis favorable à l'unanimité

Commune de LOIRON

Temps d'indemnisation des animateurs période de nuitée

Le conseil municipal informe le comité technique qu'il propose une indemnité de 20 euros par nuit, pour le temps de surveillance de nuit effectué par les animateurs permanents ou vacataires lors d'un séjour. Les membres, à l'unanimité, informent l'assemblée délibérante que le comité technique, dans sa réunion du 14 juin 2012, avait retenu un décompte forfaitaire de 3 heures entre le coucher et le lever des enfants, auquel il serait ajouté en cas d'intervention de nuit, à caractère exceptionnelle (médecin, hôpital...), le temps de travail effectif qui serait rémunéré ou compensé suivant les dispositions du règlement intérieur de la collectivité.

Commune de LE GENEST ST ISLE

La collectivité sollicite l'avis du comité technique sur l'agrément d'un maître d'apprentissage.

Maître d'apprentissage : adjoint technique de 2ème classe - entretien des espaces verts

Diplômes : CAP BEP travaux paysagers

Expérience professionnelle dans la fonction publique : 3 ans

Dans le privé : 4 ans.

Apprenti : prépare un CAP travaux paysagers Lycée Rochefeuille - ERNEE

Le comité technique donne un avis favorable, à l'unanimité.

Commune de Saint GERMAIN LE GUILLAUME

Suppression d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet suivie de la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps non complet (30/35ème) à compter du 15 novembre 2012. L'agent est parti à la retraite pour invalidité.

Les membres du comité technique, à l'unanimité, donnent un avis favorable.

MARPA DE ST OUEN DES TOITS

Dans sa séance du 22 mars, le comité technique, suite à la demande d'avis sur la réorganisation de services de l'établissement, avait informé le CCAS que l'organigramme présenté faisait apparaître que la maîtresse de maison nommée sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe était le supérieur hiérarchique de six adjoints techniques de 2ème classe.

Dans un courrier du 27 juillet, le président de l'établissement informe le comité technique que le CCAS ne modifiera pas son organisation lors du départ de la maîtresse de maison. Yann ROUE (FO) réaffirme que le responsable étant sur le même grade que les autres agents, il serait souhaitable de mettre en place pour cet agent, un régime indemnitaire, et lui octroyer la NBI - fonctions de

responsabilités - d'encadrement (de droit).

La collectivité précise que le poste d'adjoint technique de 2ème classe contractuel à 20/35ème, créé pour la période du 2 avril 2012 au 30 septembre 2012, en attendant le départ à la retraite de la maîtresse de maison, sera supprimé à compter du 1er octobre 2012.

Un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 16/35ème (4 h/semaine + heures de remplacement personnel en congé sur l'année) sera créé à compter du 1er octobre 2012.

Communauté de communes du Pays de l'Ernée

Mise à jour régime indemnitaire des filières sportives et animation à compter du 1er avril 2012 pour les agents maître nageur sauveteur, le temps des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine communautaire.

En accord avec les agents concernés, il est proposé :

- **Filière sportive:** IFTS pour les éducateurs des activités physiques et sportives

Catégorie B : taux moyen 1,90 au lieu de 7

MNS titulaires reclassés dans diverses autres activités de la collectivité (polyvalence) ou mis à disposition d'autres collectivités au titre de leur qualification.

- **Filière animation:** IAT pour adjoints d'animation

Catégorie C - taux 2,35 au lieu de 1,15

MNS titulaires reclassés dans diverses autres activités de la collectivité (polyvalence) ou mis à disposition d'autres collectivités au titre de leur qualification.

Suppression de l'IEM qui était au taux moyen de 3.

Les membres du comité technique, compte tenu que les agents ont donné leur accord, émettent un avis favorable à l'unanimité, à cette proposition.

Convention CDG/FIPHP

Mise en place d'un comité de suivi

La convention sera signée le 8 octobre 2012 pour être mise en oeuvre entre 2012 et 2015. Cette convention de partenariat décline 3 axes pour lesquels ont été précisés des objectifs à atteindre :

- sensibiliser et informer les élus et les responsables du personnel sur les conditions de l'insertion professionnelle pérenne des travailleurs en situation de handicap

- favoriser le reclassement et le maintien dans l'emploi qui est un enjeu de santé publique, d'emploi durable et économique

- se positionner comme un acteur-ressource auprès des collectivités locales affiliées pour promouvoir le recrutement de travailleurs handicapés grâce au concours de CAP emploi et des opérateurs intervenant dans le champ du handicap.

Cette convention va conduire à la création d'un comité de suivi composé :

- du président du CDG ou son représentant,

- d'un médecin, d'un représentant du service hygiène et sécurité,

- d'un représentant FIPHP

- d'un représentant de CAP emploi

- d'un membre du comité technique représentant les organisations syndicales.

Compte tenu de sa représentation majoritaire au comité technique, le syndicat CFDT Interco propose Mme Carine OGER, comme membre titulaire et M. Eric NÖEL, comme membre suppléant.

Le comité technique, à l'unanimité, donne son accord sur la désignation de Mme Carine OGER (titulaire) et de M. Eric NOEL (suppléant).

PRESENTATION DU BILAN SOCIAL 2011

M. Arnaud GAREL, directeur du CDG 53, présente le bilan social des collectivités pour l'année 2011.

Les données fournies par 250 collectivités ou établissements (75,96%) -149 en 2009- ont permis d'établir un rapport d'ensemble sur ces collectivités qui ne représentent néanmoins que 52,50% des agents, d'où une certaine prudence quant à l'analyse des données.

Ce rapport présente la structure des effectifs (fonctionnaires et non titulaires) avec la répartition par filières. Il permet également de dresser le bilan des recrutements et des avancements, des actions de formation, de l'absentéisme, des conditions de travail et des relations sociales. Il fait également apparaître, la pyramide des âges.

En comparaison avec 2011, il est constaté que l'effectif total aurait évolué de 7,8%, moins de recrutements directs mais toujours un recrutement important de non-titulaires, moins de mutations, une amorce des transferts de compétences vers les communautés de communes, une augmentation des demandes de disponibilités et plus de départs à la retraite. La pyramide des âges est sensiblement identique à celle de 2009 avec toutefois plus d'agents se situant sur la tranche d'âge de 45-49 ans.

Au niveau de l'absentéisme, les absences pour congé de maladie, accidents de travail, maladies professionnelles ont progressé, ce qui se confirme également avec le contrat groupe de l'assurance statutaire du CDG 53.

L'ensemble des membres souligne la mobilisation des collectivités pour compléter le bilan social 2011. Il faut néanmoins observer qu'une participation plus importante permettrait de disposer d'indicateurs complets sur l'état de la collectivité et sur le bilan social du département.

Ce rapport sera transmis à la DGCL afin d'établir le bilan national sur l'évolution de l'emploi dans la FPT.

Prochain comité technique

- 6 décembre 2012 à 9 h : comité technique en formation CHS
10 h 45 : comité technique
dépôt des dossiers : 17 novembre 2012

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Secrétaire-Adjoint,

Le Président,

M. FORVEILLE Jean-Paul

M. JANVRIN Gildas

M. MOLL Hubert